

L'an deux mille onze, le 20 Janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, PONCET Louis.

Etaient présents : MM. PONCET Louis, CAPIEZ Jean-Claude, CHENUET Carole, CANFIN Gilbert, CLEMENT Monique, AUPOIL Alain, DUPONT Isabelle, GRIMAUX Christian, LAURENT Renée, MAILLET Andrée, MARINIER Alain, PRADET Pierre, PEGUIN René, RIVOLLIER Loïc, RIVOLLIER Laetitia, SENECAILLE Claude, M. CHABOT Alain.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme FAVIER Michèle qui donne pouvoir à M. SENECAILLE Claude.

M. CHARMONT Jacques qui donne procuration à M. PONCET Louis.

Secrétaire de séance: Melle DUPONT Isabelle

Le Procès-verbal de la séance du 16/12/2010 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

M. le Maire annonce aux Conseillers que dans le cadre de ses délégations et suite à la réunion d'ouverture des plis du 10 Janvier dernier, deux offres ont été retenues :

1°) Dans le cadre du Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite sur les bâtiments publics (consultation lancée le 29 Novembre 2010), le **Cabinet SOCOTEC de Roanne est retenu pour un montant de 4 410.00€ HT et une durée de réalisation de 10 semaines.**

2°) Dans le cadre des transports et travaux de remblaiement pour les mesures compensatoires de la nouvelle Station d'épuration (consultation lancée le 13 Décembre 2010), **l'entreprise BOURGEON TP de Vindecy est sélectionnée pour un montant de 22 000.00HT.**

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au Droit de Prémption de la Commune sur les parcelles cadastrées :

- AK 250 - Rue Général de Gaulle – Superficie totale : 76m² - Prix de vente hors frais notariés : 38 152.80€,
- AK 300 – 4, Rue Chevalière – Fond commercial - Prix de vente hors frais notariés : 35 000.00€.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE

Comme le rappelle l'article L2132-1, le Code général des collectivités territoriales permet au Maire de recevoir une délégation permanente pour ester en justice ; celle-ci se fonde sur l'article L2122-22.16° qui dispose que « le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, autorise M. PONCET Louis, Maire de Marcigny, à ester en justice auprès du Tribunal administratif et auprès de toute instance, pour intenter au nom de la Commune les actions en justice, dans toute affaire et litige, tout au long de son mandat.

ETUDE SOLARISATION PISCINE : DECISION

Suite à une requête lancée par le cabinet d'études DUPAQUIER devant le tribunal administratif (T.A.) de Macon contre la Commune dénonçant des pénalités de retard trop élevées, une rencontre avec M. DUPAQUIER afin de convenir d'un arrangement à l'amiable a eu lieu le 27 Décembre 2010.

A la suite de cet entretien découle une proposition évitant aux deux parties le recours au T.A.:

- 300€ versé à la Commune par DUPAQUIER pour le retard du rendu de l'étude,
- Annulation du titre de recettes réalisé par la Commune en septembre 2010 et règlement intégral de la facture.

Si recours au T.A. et au pire des cas si la décision rendue est contre la Commune:

Coût de l'étude HT	3 250.00€
Subvention ADEME (70%)	- 2 270.00€
Indemnités demandées par DUPAQUIER pour frais d'avocats	+ 1 800.00€
Coût à la charge de la Commune	2 780.00€

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepter la proposition du Cabinet DUPAQUIER,**
- **Autorise le Maire à effectuer le remboursement de la facture et l'annulation du titre n°262/2010, Donne pouvoir au Maire à rédiger et signer tout document produit à cet effet.**

SUBVENTION 2011 : TBCO ET CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (Présenté par M. CAPIEZ)

Marcigny sera Ville départ de la 5^{ème} édition du TBCO en 2011. Cette année, la manifestation se déroulera du 11 au 13 juin inclus.

Le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle nécessaire à l'organisation de cette grande manifestation.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une aide financière au TBCO pour un montant de 1500.00€

Le Conseil général a décidé, suite à une visite du Président - Arnaud Montebourg, de soutenir le centre d'Art contemporain à hauteur de 15 000.00€/an durant trois ans.

Le Département fixe évidemment des conditions strictes telle que le versement de la subvention aux « Amis du Centre d'art contemporain » et non Centre d'Art directement.

Les Collectivités sont contraintes de suivre l'initiative du Département. La Communauté de Communes subventionne à hauteur de 4000.00€ et la Commune doit verser une aide financière de même importance. Une Convention en découlera et sera validé par le contrôle de légalité.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 4 000.00€ par an durant 3ans à l'association «Les Amis du Centre d'art ». En contrepartie, ils demandent à cette dernière la gratuité aux habitants et aux écoles du Canton ainsi qu'une révision de leurs statuts.

RENOUVELLEMENT CONTRAT PLUS ET CONTRAT ENTRETIEN MAGNUS

Ce contrat étant arrivé à échéance le 31 Décembre 2010, MAGNUS propose donc le renouvellement de ce contrat à compter du 01 Janvier 2011 et pour une durée de trois ans. Le coût de l'abonnement annuel s'élève à 907.00€ HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte l'offre de MAGNUS et renouvelle l'abonnement Services Plus Personnalisé,**
- **Autorise le Maire à signer tout document produit à cet effet.**

SIVOS : DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT (Présenté par M. CAPIEZ)

M. CAPIEZ retrace l'historique du SIVOS et soulève son importance au sein du Canton. Suite à la dernière réunion du SIVOS, une révision des statuts a été votée. Il en donne donc lecture aux conseillers municipaux pour son approbation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte les statuts du SIVOS,**
- **Décide de nommer M. AUPOIL Alain, délégué suppléant et représentant de la Commune de Marcigny au sein du comité du SIVOS,**
- **Verse une participation complémentaire d'un montant de 183.60€ pour 51 élèves scolarisés.**

RENOVATION PISCINE : SOLLICITER AIDES FINANCIERES

Vu la visite du technicien de l'agence technique départementale,

Dans le cadre du projet de rénovation de la faïence du petit bassin et l'installation de toilettes extérieures à la piscine municipale, le Maire annonce au Conseil municipal que les devis sont en cours de réalisation.

Afin d'avancer le dossier, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter chaque organisme pour les aides financières : Le Conseil Général dans le cadre du PIIC 2011, l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) qui remplace la DGE et la DDR, les fonds européens (FEADER), le Centre National pour le Développement du Sport.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des organismes financiers pour l'élaboration de ce projet.

ABONNEMENT BOITE POSTALE CONTRAT FLEXIGO 2011

L'abonnement annuel de la boîte postale vient à échéance le 31 Janvier 2011.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire à l'abonnement service boîte postale FLEXIGO à compter du 1^{er} Janvier 2011, pour un montant annuel du 70.56€ TTC.

CONTRAT REGULARISATION PIGEONS

Dans le cadre de l'action menée pour le piégeage des pigeons dans le centre ville de Marcigny, **ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire le contrat avec Monsieur PAUPIER Bertrand pour un montant de 450.00 € TTC par mois pour une durée de 12 mois, et autorise le Maire à signer le contrat avec le piégeur professionnel**

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET ASSAINISSEMENT – DM n°2

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de procéder à la Décision Modificative N°2 suivante au Budget Assainissement 2010, pour régularisation d'écritures d'ordre :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 28151 Amortissement Télésurveillance ancienne STEP : 1 436.00 €

Article 28154 Amortissement Pompe STEP : 458.00 €

Article 28182 Amortissement Véhicule Kangoo : 1 313.00 €

Article 1641 : Emprunt : - 3 207.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 6811 – Amortissement ancienne STEP : 1 436.00 €

Article 6811 – Amortissement Pompe STEP : 458.00 €

Article 6811 – Amortissement Véhicule Kangoo : 1 313.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Article 7061 : Redevance assainissement collectif : 3 207.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2.

BUDGET COMMUNAL – DM n°3

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de procéder à la Décision Modificative N°3 suivante au Budget Communal 2010, pour régularisation d'écritures d'ordre :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 281531 – Amortissement réseau d'eau : 4 495.00 €

Article 021 – Virement section de fonctionnement : 4 495.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 6811 – Amortissement réseau d'eau : 4 495.00 €

Article 023 – Virement section investissement : 4 495.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3.

MOTION SOUTIEN PROJET CENTRE HOSPITALIER

M. le maire retrace avec les conseillers le projet de l'hôpital local et donne lecture de la motion de soutien au projet de restructuration du Centre hospitalier de Marcigny.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la motion de soutien au projet de l'hôpital local.

Avant d'aborder les questions diverses, le Maire demande au Conseil s'il accepte de délibérer sur des questions non prévues à l'Ordre du jour, concernant l'office de tourisme et les droits de place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de délibérer sur ces deux points.

LOCAL LE MOAL - OFFICE DE TOURISME

Suite au projet de rénovation de la façade le l'Office de tourisme et après la mise en vente du local attenant, le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition de ce bien ou non. Sans cette acquisition, la rénovation de la façade ne sera pas esthétique puisqu'elle sera en « escaliers ».

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, pense que le logement est nécessaire à l'office de tourisme et permettra la rénovation d'une façade harmonieuse. Il propose, avec 11 votes pour, 6 abstentions et 2 votes contre, une offre de 45 000.00€ avec une marge de négociation basée sur l'estimation des domaines, tout en étant conscient aussi des travaux à réaliser par la suite.

DROIT DE PLACE MARCHE HEBDOMADAIRE

Vu la délibération du 16 Décembre dernier concernant les tarifs des droits de place 2011, le minimum de perception n'apparaît pas.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le minimum de perception de droit de place à 2.00€.

QUESTIONS DIVERSES

◆ REMERCIEMENTS

L'association des parents d'élèves et les enseignants des écoles maternelle et élémentaire publiques de Marcigny pour la présence du conseil au loto annuel.

M. CHARMONT adresse tous ses vœux au Conseil et leur adresse un grand merci pour son soutien.

L'association « Marcigny en poésie » pour la présence du Conseil à la remise des prix du concours « Joseph BERCHOUX ».

Vœux du Maire de Freinhsheim.

◆ ENQUETE PUBLIQUE PLU

Elle se déroulera du 08 Février au 09 Mars 2011 inclus. Les permanences du Commissaire enquêteur en mairie sont les suivantes : les matins des mardi 08 et lundi 14 février, les après-midi des vendredi 04 et mercredi 09 Mars.

◆ ORGUE

Les Travaux de restauration ont commencé. Ils sont très impressionnant puisque l'orgue est démonté entièrement. Une recherche sera effectuée auprès des services concernés afin de savoir si l'orgue, âgé d'au moins 116 ans, peut être classé.

◆ CHATS ERRANTS

Mme CLEMENT informe qu'une invasion de chats se fait sentir aux rues « Margotton », « Borchamps » et « impasse de la boucherie ». Afin d'éviter la prolifération de ces animaux, elle demande si la stérilisation des chattes est possible.

En réponse à cette inquiétude et suite à des recherches, le Maire annonce que selon le Code général des Collectivités Territoriales, trois actions peuvent être menées:

- Possibilité de la capture des chats et leur mise en fourrière,
- Campagne et capture des chats aux fins de les stériliser et les marquer,
- Verbaliser les personnes qui nourrissent les chats errants sur la voie publique.

M. CHABOT précise qu'une personne qui nourrit les chats errants en devient automatiquement propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H 15.

Le Maire,

Louis PONCET